

Mairie d'INGRANNES



10 rue de la Mairie 45450 INGRANNES
Tel : 02 38 57 13 08
mairie@ingrannes.fr

INGRANNES le 23 mars 2026

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la **Réunion du Conseil Municipal** qui se tiendra à la mairie d'Ingrannes le :

Lundi 30 mars 2026 à 19h30

ORDRE DU JOUR :

◆ DELIBERATIONS :

- Indemnités de fonction du maire et des adjoints
- Commissions communales
- Délégués aux organismes extérieurs
- Constitution de la commission d'appels d'offres
- Commission de délégation de service public DSP
- Délibération relative aux membres du CCAS
- Délibération relative à la désignation du correspondant défense
- Commissions thématiques de la CCL
- Désignation d'un membre du conseil municipal au sein de la CLECT
- Délégations consenties au maire par le conseil municipal

◆ QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,
Julie MICHAUX-BOURGUET

